9^e Congrès de pédagogie spécialisée 2-3 septembre 2015, Berne

Pierres d'achoppement dans le parcours de formation des jeunes à besoins éducatifs particuliers

Martin Boltshauser, avocat, Procap





Contenu:

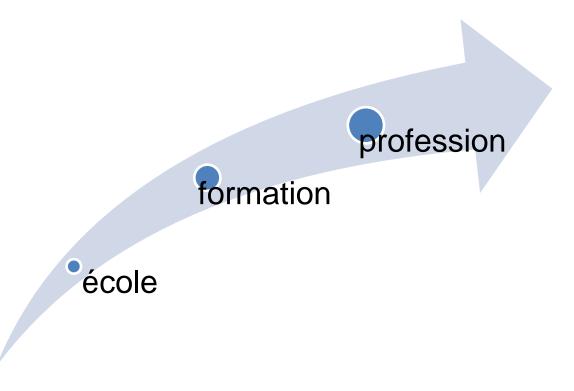
- > Transition entre l'école et la formation
- > Dangers et solutions dans la pratique
- Transition entre la formation et le marché du travail
- Dangers et solutions dans la pratique
- Perspectives



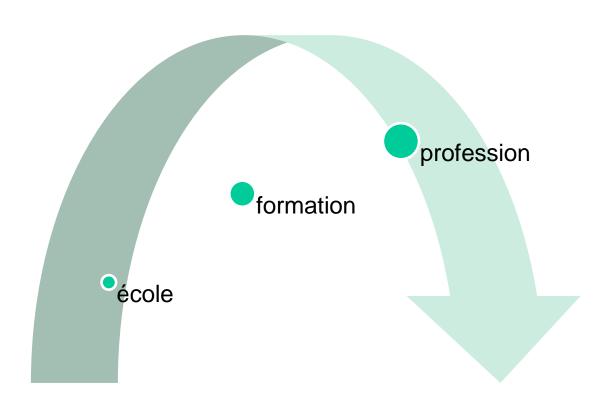
La formation signifie:

- > Point de jonction entre l'école et le milieu professionnel,
- Point de jonction entre le canton et la Confédération
- Point de jonction le système pédagogique et le régime des assurances











Transition entre l'école et la formation

- Conformément à la Constitution fédérale, les cantons doivent pourvoir à un enseignement de base suffisant
- ➤ Tous les enfants ont le droit, durant les 11 premières années de scolarité, de fréquenter une école ordinaire ou une école spécialisée
- L'enseignement spécialisé peut démarrer plus tôt et durer jusqu'à l'âge de 20 ans



Transition entre l'école et la formation

> Il n'existe pas de droit absolu à la scolarisation intégrative

➤ Il n'existe pas de droit absolu à la formation professionnelle (uniquement une protection contre la discrimination)



Dangers

- Les jeunes qui ne peuvent plus être suivis par le système scolaire et qui ne peuvent pas entamer de formation professionnelle se retrouvent dans une situation de vide jusqu'à leurs 18 ans (un vide que les cantons peuvent toutefois combler par des offres passerelles ou une prolongation de l'enseignement spécialisé)
- > Le temps de formation est limité



Solutions dans la pratique

Prolongation de la scolarisation jusqu'à l'âge de 18 ans, puis prise en charge par les assurances sociales, avec rente et PC

 ➤ Il est toujours possible – si les conditions préalables sont remplies – de mettre en œuvre une mesure d'ordre professionnel par la suite

Transition entre la formation et le marché du travail

Premières formations professionnelles

- - Cas particulier: la formation pratique selon INSOS (Fpra) débouche généralement sur un emploi en atelier
- Peut être prolongée par une 2e année s'il y a possibilité de travailler sur le premier marché du travail
- Formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité
- ⊕ etc.



Transition entre la formation et le marché du travail

- Après 6-8 mois déjà, l'Al fait un bilan pour voir si une intégration sur le marché du travail est en théorie possible
- Pour ce faire, elle a généralement besoin d'obtenir un rapport médical et surtout une évaluation des capacités de la personne assurée, établie par le lieu de formation



Dangers

- ➤ Il se peut qu'au moment où on examine la possibilité d'octroyer une 2^e année à un jeune, celui-ci n'ait pas encore eu le temps de «trouver ses repères».
- ➤ Les parents, les médecins et surtout les lieux de formation peuvent avoir tendance à mettre en avant les capacités de la personne en question.



Solutions dans la pratique

- Les rapports des lieux de formation précisent également les déficits de la personne concernée
- Une vision réaliste du marché du travail tel qu'il se présente en dehors du domaine protégé («plus le handicap est grand, plus il faut être prudent»)



Perspectives

- La politique cherche à améliorer les possibilités d'intégration professionnelle
- Les employeurs ont la possibilité de prendre part à ces démarches, mais il n'y a toujours pas d'obligation dans ce domaine.



Merci de votre attention!

